

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 19 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme BATAILLE Anne.
M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Patricia GHYS est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOÛT 2021
- RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE
- CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENT DE SALLE
- LOGEMENT COMMUNAL - LOCATION
- POLICE PLURI COMMUNALE – ACQUISITION RADAR
- AFFAIRES DIVERSES

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 31 AOÛT 2021

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte le procès-verbal de la séance du 31 août 2021.

RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Les décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal ont été les suivantes :

- Alarme école : nouveau système sans fil acquis et installé par la société Lens Informatique pour un montant de 2 889,00 € TTC ;
- Déplacement baie informatique Mairie réalisé par l'entreprise Lens Informatique pour un montant de 1 011,60 € TTC ;
- Réseau informatique communal : installation d'un nouveau réseau informatique et téléphonique par l'entreprise Lens Informatique pour un montant total de 15 896,10 € TTC ;

- Numérisation école : l'entreprise RS Groupe a été retenue pour équiper les écoles maternelle et élémentaire en matériel numérique pour un montant total de 33 595,87 € TTC ;
- Document d'urbanisme – Plan Local d'Urbanisme : suite à la relance du PLU, le cabinet Archi Concept est retenu pour 6 384,00 € TTC et Leticcea pour 2 520,00 € TTC ;
- Potence agricole : réparation de la potence par l'entreprise Buisan pour un montant total de 1 850,69 € TTC ;
- Garde-corps circulaire château d'eau : le garde-corps ainsi qu'un portail de sécurité sera réhabilité en composite par l'entreprise Hydra+ pour un montant total de 4 625,50 € TTC ;
- Système de chauffage logement communal : huit radiateurs ont été acquis auprès de Brico Dépôt pour changer les radiateurs d'un logement communal et de la salle des Mariages ;
- Demande de subvention fonds friches pour le projet de réhabilitation de l'ancienne cave coopérative : une demande de subvention a été effectuée au titre du fonds friches pour la réhabilitation de l'ancienne cave coopérative la plus élevée possible pour un montant total subventionnable estimé à 2 000 000,00 € HT ;
- Aménagement cimetière : afin d'agrandir le cimetière, des cyprès et des arbres ont été arrachés par l'entreprise CRAFTRES pour un montant total de 2 400,00 € TTC ;
- Convention Força Real Insertion 2022 : le nettoyage et l'entretien des ruisseaux, corrects, chemins de randonnée, pistes incendie et divers débroussaillages seront réalisés par le chantier.

Guy LAFFORGUE : quel sera l'objet de l'antenne placée sur l'Église pour le nouveau système informatique ?

Jean-François BALANGER : des antennes seront installées pour assurer la liaison wifi entre le toit de l'église et les points informatiques communaux comme les bâtiments de l'école, la Mairie, l'Espace Força Real et les différentes salles communales. Ce nouveau système permet à la fois de réduire le nombre d'abonnement Internet et d'améliorer l'accès à Internet pour les services communaux.

Guy LAFFORGUE : on expose la population aux ondes ?

Stéphane LORD : c'est vrai en intérieur mais moins en extérieur.

Jean-François BALANGER : la qualité des antennes diminue ce risque, un téléphone portable est tout aussi nocif.

Guy LAFFORGUE : concernant la disparition des arbres au cimetière, c'est un lieu emblématique et il est important de débattre avant de prendre ce genre de décision et tout seul.

René LAVILLE : je ne décide pas seul et tous les lundis soirs, des réunions de conseillers majoritaires sont organisées et des décisions sont prises. Ces dernières s'appellent des décisions du Maire mais c'est la forme. De plus, l'aménagement du cimetière est en réflexion pour assurer son agrandissement mais il est prévu de l'embellir avec fleurissement.

Je reviens sur la procédure des décisions du Maire : elles sont prises à 15 élus pour la plupart et remercie mes collègues pour leur investissement.

Philippe MARIN : pour revenir aux arbres, dans notre équipe, des élus souhaitent conserver la végétation en général mais il y a des cas de force majeure comme celui du cimetière.

René LAVILLE : si on en arrive à cette situation, c'est-à-dire abattre des arbres pour agrandir le cimetière, c'est qu'une ancienne municipalité n'a pas fait le nécessaire et a préféré vendre la parcelle située juste à côté pour faire un lotissement.

Marie-Anne DEJARDIN : où en est l'élagage des arbres de la route nationale ?

René LAVILLE : les services départementaux ont été contactés et il a été indiqué que ces travaux sont programmés pour 2023 car le Département n'avait de budget avant. Toutefois, vous pourrez constater que des marquages ont été effectués au sol pour identifier les racines (pas assez nombreux).

Christine PAJOT : effectivement, le marquage au sol n'a pas été effectué sur toutes les racines présentes sur la route.

CONSEIL MUNICIPAL – CHANGEMENT DE SALLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que selon l'article L 2121-7, alinéa 4, du Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT :

"Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu

ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances."

Il est rappelé que l'Espace Força Real a été utilisé pendant la crise sanitaire afin d'assurer ces assemblées. Compte tenu des possibilités qu'offre ce lieu en matière d'espace, d'accessibilité et de matériel numérique et technique, il convient d'envisager définitivement l'Espace Força Real comme lieu habituel des séances de Conseil municipal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de modifier de manière permanente le lieu de réunion du Conseil municipal à l'Espace Força Real.

LOGEMENT COMMUNAL - LOCATION

Monsieur le Maire propose de mettre en location l'appartement T2 situé au 1^{er} étage de l'ancienne cave coopérative d'une surface de 30 m² sous la forme d'un bail et pour un montant total de 300,00 € charges comprises.

Après avoir délibéré, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

04 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration et Mme PAJOT Christine)

00 Abstention

Le Conseil Municipal décide :

- De mettre en location le logement communal situé chemin de Força Real dans les conditions précitées ;
- Mandate Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Guy LAFFORGUE : pourquoi l'appartement est déjà occupé ?

René LAVILLE : il a été convenu de laisser la gratuité de l'appartement à une personne qui a réalisé des travaux intérieurs.

Guy LAFFORGUE : est ce que les diagnostics ont été effectués ?

René LAVILLE : oui lors de l'acquisition du bâtiment.

Marie-Anne DEJARDIN : d'autres diagnostics doivent être réalisés.

Angélique LIMOUZI : mais les diagnostics sont les mêmes pour l'acquisition et la location.

René LAVILLE : s'il manque des diagnostics, le nécessaire sera fait.

Christine PAJOT : il est important de faire des vérifications notamment au niveau de l'électricité.

Guy LAFFORGUE : je souhaite qu'il y ait une publicité de faite pour la location de cet appartement communal.

René LAVILLE : l'administré concerné a été placé dans le cadre d'un caractère urgent et le sujet avait été précédemment évoqué.

Christine PAJOT : je vous assure que je n'ai pas souvenir d'avoir entendu ce sujet en séance de Conseil municipal.

Guy LAFFORGUE : je dis simplement qu'il faut être transparent vis à vis de cette location et mettre des procédures claires.

René LAVILLE : les diagnostics nécessaires seront effectués et le logement sera aux normes mais ce logement loué ne fera pas l'objet de publicité.

POLICE PLURI-COMMUNALE – ACQUISITION RADAR

Dans le cadre de la convention relative à la police pluri communale, il est proposé de faire l'acquisition d'un radar cinémomètre laser de marque MERCURA pour un montant de 3 900,00 € HT auquel il faut ajouter l'étalonnage annuel et obligatoire de l'appareil qui s'élève à 489,00 € HT.

Le Maire d'Ille sur Têt propose l'achat de cet appareil, avec participation de l'ensemble des communes, en fonction de la population. La participation de la commune de Corneilla la Rivière serait de 671,86 €.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas favorable à cette acquisition et par conséquent contre la participation financière de la commune de Corneilla la Rivière à cet achat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à :

15 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne par procuration, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra)

04 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard par procuration et Mme PAJOT Christine)

00 Abstention

- Refuse la dotation de la police pluri communale d'un radar cinémomètre pour un montant de 3 900,00 € HT ;
- Refuse la participation financière.

Guy LAFFORGUE : personnellement j'habite sur la route nationale et les gens roulent vraiment très vite. Cette acquisition permettrait de verbaliser et de sécuriser cette voie.

Dominique DIUMENGE : ce n'est pas un radar fixe et cela ne diminuera pas la vitesse car la police pluri-communale ne sera pas sur la commune et cet axe en particulier assez souvent.

René LAVILLE : la commune de Corneilla la Rivière a été mise devant le fait accompli pour cet achat. De plus, il est régulièrement demandé à la police pluri communale d'intervenir sur des problèmes de stationnement, problème très récurrent sur la commune. Enfin, les travaux de sécurité de la route nationale vont être réalisés avant la fin de l'année avec l'implantation de trois zones de ralentissement.

AFFAIRES DIVERSES

Question orale de Mme PAJOT Christine :

« Pourriez-vous mettre aux affaires diverses du prochain conseil municipal un point à date sur le chantier de développement de la fibre dans notre commune. Pouvez-vous vous renseigner sur les éléments suivants : Quelles sont les prochaines interventions ? Sur quels secteurs de la commune ? Par quels intervenants ? Ce qui est fait à ce jour, ce qui reste à faire sur le réseau physique de la commune. Enfin, à partir de quelle date les habitants pourront solliciter les opérateurs téléphoniques pour bénéficier de la fibre ? »

René LAVILLE : réponse de Monsieur BELTRAN, interlocuteur du Conseil départemental indiquant que 94 % de la commune serait couverte d'ici 2021 et 100 % en 2023. Un lien internet est mis à disposition, il sera envoyé par mail à l'ensemble des élus.

Je vous propose, Madame PAJOT, de participer à la réunion d'informations organisée le 2 novembre 2021 à 9h00 en Mairie au cours de laquelle Monsieur BELTRAN présentera l'avancée des travaux.

Question orale de M. Guy LAFFORGUE :

« Dans le cadre des affaires diverses à traiter au cours du prochain Conseil Municipal, pouvez-vous m'indiquer les montants annuels et la nature des investissements et des frais de fonctionnement (chauffage, et électricité) imputés au groupe scolaire de la commune, ce sur la période 2014 à 2021 »

René LAVILLE : le bilan sera dressé prochainement mais dans un premier temps, des travaux d'investissement ont été relevés sur la période demandée pour un montant d'environ 100 000,00 €.

Stéphane LORD : une festivité est organisée en collaboration avec la Comité des Fêtes le 18 décembre 2021 sous forme la forme d'un village de Noël sur le parking de la Clave Verte, cour et salle Gaciot composé d'animations, d'un concours d'illuminations et soirée avec exposants notamment locaux. Une remise de prix sera effectuée ce même jour pour le concours des illuminations après la délibération d'un jury composé d'enfants, de parents et d'élus.

Christine PAJOT : est-ce que vous avez tenu informés les parents d'élèves ?

René LAVILLE : oui l'association des parents d'élèves a été reçue avant et après le renouvellement de leur bureau.

Stéphane LORD : le marché de Noël n'a pas été envisagé par l'ancienne association mais la nouvelle souhaite finalement le réaliser le 4 décembre 2021 et ne pas s'associer à la municipalité et comité des Fêtes.

Objectif Zéro Phyto : Gilles CLOTTE rappelle que la commune s'est inscrite pour obtenir l'agrément à la charte « objectif zéro phyto » de niveau 2 permettant d'entretenir les espaces publics sans produits phytosanitaires exceptés le cimetière.

Guy LAFFORGUE : vous êtes sûrs que vous pouvez utiliser les produits phyto dans le cimetière ?

Gilles CLOTTE : oui c'est inscrit dans la charte, vous pouvez la consulter sur le site de Fredon Occitanie.

René LAVILLE : il est possible de le faire jusqu'à épuisement des stocks restant.

Christine PAJOT : une balayeuse est passée sur la commune. C'est une très bonne initiative mais pourquoi les administrés n'ont pas été prévenus pour retirer les véhicules ?

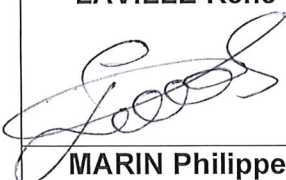
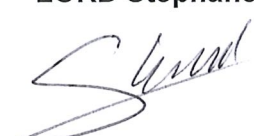
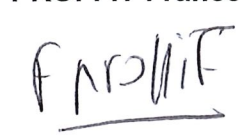
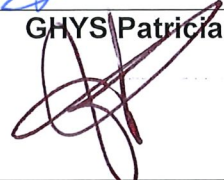
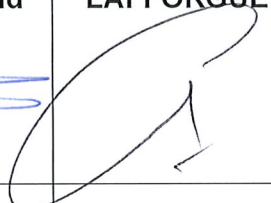
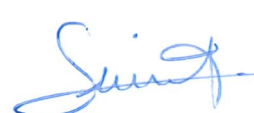
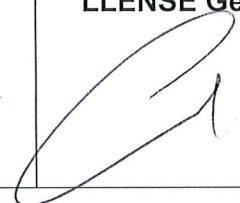
René LAVILLE : une balayeuse a été louée pour tester le nettoyage de la commune avec cet outil. Il était convenu de faire la quasi-totalité du village et donc le déplacement des véhicules n'étaient pas forcément possible sur une journée. L'expérience sera renouvelée lorsque la machine sera à nouveau disponible (une seule agence de location propose ce service et les plus grandes collectivités mobilisent l'appareil sur plusieurs mois).

Calendrier :

- Conseil municipal à l'Espace Força Real : 30 novembre 2021
- Militaires à l'Espace Força Real du 5 au 12 décembre 2021 avec exercice sur le territoire et alentours notamment présence d'hélicoptères
- Repas des aînés à l'Espace Força Real : 15 décembre 2021 à partir de 12h00
- Village de Noël à la salle Gaciot et parking Clave Verte : 18 décembre 2021
- Vœux du Maire à l'Espace Força Real : 14 janvier 2022 à partir de 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quarante-deux minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique 	CLOTTES Gilles 	SOLA Sylvie 
DIUMENGE Dominique 	VILA-ABARCA Alexandra P10 P. GHYS 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 
PAJOT Christine 	LLENSE Gérard 	DEJARDIN Marie-Anne 